

Agent d'entretien des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Facteurs de risques professionnels

Cette liste est donnée à titre indicatif et ne prend en compte que les risques spécifiques liés au métier. Il s'agit d'un outil pour votre évaluation mais ne remplace en rien une analyse de vos activités et des risques associés.

La réglementation a défini certains facteurs de pénibilité que nous indiquons par un (P).

1. Contraintes organisationnelles et relationnelles

- Co-activité
 - Autres agents, entreprises, usagers
- Multiplicité des lieux de travail :
 - Déplacements sur plusieurs lieux de travail dans la même journée
 - Déplacements fréquents sur chantier
- Travail en astreinte ou permanence (P)
 - Possibilité de travail de nuit et week-end
- Travail en autonomie
- Travail isolé
- Activité physique soutenue
- Ambiance climatique, thermique et humidité :
 - Travail en extérieur (intempéries, rayonnements ultras violets solaires)
 - Température et degré d'humidité des locaux
- Chute de plain-pied :
 - Déplacements à pied permanents
- Conduite de véhicule :
 - Véhicule de service pour intervenir sur le réseau
 - Véhicule technique, de type camion hydrocureur, chariot élévateur
- Contraintes posturales et articulaires : (P)
 - Station debout prolongée, postures courbées, travail en torsion
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux :
 - Tétanos, leptospirose, morsures et piqûres d'insectes
 - Virus bactéries, parasites avec la population et les animaux
 - Déchets organiques
 - Manipulation de déchets potentiellement contaminés
- Exposition à des produits chimiques dangereux : (P)
 - Produits entrant dans les processus de traitement Eau potable et assainissement
 - Gaz et fumées de soudage

- Incendie et explosion :
 - Organisation des secours
 - Locaux de stockage des produits
- Intervention sur ou à proximité d'installation électrique
- Manutentions manuelles et port de charges :
 - Matériel et matériaux
- Travaux sur ou en bordure de voirie
- Travail en hauteur
 - Ouvrages aériens : Château d'Eau, tour
 - Ouvrages souterrains

2. Ambiances de travail et contraintes physiques

- Contraintes posturales et articulaires : intervention dans des ouvrages techniques
- Exposition à des agents biologiques ou infectieux : interventions sur réseau d'assainissement
- Manutentions manuelles et port de charges (P) : matériel et matériaux
- Exposition à des produits chimiques dangereux (P) : produits entrant dans les processus de traitement

Mesures de prévention

Ces mesures sont données à titre indicatif. Votre évaluation des risques vous orientera vers les mesures de prévention adaptées à vos situations professionnelles.

1. Indicateurs d'ambiance et météorologie

- Ergonomie de l'aménagement des espaces de travail : dimensions, implantation
- Manutention manuelle et port de charges, gestes répétitifs : analyse de l'activité au poste de travail

2. Mesures de prévention collective

- Ambiance climatique, thermique et humidité : anticipation des conditions climatiques (disposition en termes d'équipement et fourniture), horaires d'été
- Contraintes posturales et articulaires : analyse et conception ergonomiques des postes de travail, matériel réglable, méthode de travail
- Ergonomie de la conception des locaux de travail : dimension et agencement, ventilation, chauffage et climatisation, niveau sonore, éclairage, dispositif d'alarme et de surveillance...
- Exposition à des produits chimiques dangereux : substitution des produits dangereux, méthodes alternatives, respect des consignes des Fiches de Données de Sécurité, réglage et entretien du matériel servant au traitement, installations douche de sécurité, lave-oeil
- Incendie et explosion : locaux adaptés (stockage des produits), vérifications périodiques des installations et du matériel, organisation des secours, réalisation 2 exercices/an

- Manutentions manuelles et port de charges : utilisation de matériel de manutention adapté (chariots, transpalettes...), choix des conditionnements ;
- Organisation du travail : planification du temps de travail, formalisation d'une procédure astreinte

3. Mesures de prévention individuelles

- EPI :
 - Tenue de travail complète
 - Gants, lunettes, protection respiratoire, bottes
 - EPI spécifiques risque chimique en fonction des produits utilisés
 - EPI soudage
- Autres :
 - Respect des règles sanitaires et d'hygiène

4. Formations / Informations

- Liées à l'utilisation d'un équipement ou d'un produit
- Liées aux manutentions manuelles
 - Prévention des risques liés à l'activité physique (PRAP)
- Liées aux secours :
 - Gestes de premiers secours
 - Incendie et évacuation des locaux de travail
- Liées à la conduite d'engin (CACES avec autorisation de conduite)
- Liées à l'utilisation d'équipements de travail en hauteur : harnais, longe
- Liées à la circulation routière : balisage de chantier
- Liées à l'électricité : habilitation
- Permis de conduire